

PROCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES PRODUCTIONS

Le cabinet Rubini&Associés, en concertation avec les associations professionnelles, les institutions publiques ainsi que des assureurs de l'audiovisuel, vous présente ci-dessous des mesures visant à vous accompagner dans la reprise de vos activités de production tout en garantissant la sécurité et la santé de vos collaborateurs.

Section 1. Exigences requises.

- Il conviendra, en tout temps et en tout lieux, de se conformer aux directives et aux législations locales ainsi qu'aux recommandations des autorités publiques.
- Il est impératif de **respecter strictement les gestes barrières : règle de « distanciation sociale »** (1.5 mètre de distance minimum entre chaque personne présente sur le plateau), **se laver les mains fréquemment, tousser dans son coude et éviter de se toucher le visage.**
- Si les mesures de distanciation sociale ne peuvent être garanties, le **port du masque est fortement recommandé** (masques de catégorie 1, de type FFP1 ou bien de type chirurgical). **En plus du masque, le port de visière de protection ou de lunettes est encouragé, ainsi que l'utilisation de gants jetables.** La production veillera également à la mise en place de nombreux points de distribution de gel hydroalcoolique ainsi qu'un marquage du sol et/ou d'un plan de circulation des personnes.

Section 2. Sur le lieu de tournage.

1) Hygiène et exigence de nettoyage.

- La production, via briefings quotidiens ou installation d'affichettes, communiquera **les informations concernant le risque de propagation du virus du Covid19** ainsi que les comportements attendus de tous sur le plateau (signalétique rappelant les règles d'hygiène, les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale).
- La **désinfection 2 fois par jour des lieux utilisés par la production** est nécessaire (plateau, loges, ateliers, cantine, toilettes). Il en va de même pour les équipements utilisés par la production (véhicules, bureautiques, audiovisuels). Tout poste de travail utilisé par plusieurs personnes doit être nettoyé entre chaque utilisateur.
- Procéder à **l'aération (portes, fenêtres ouvertes) ou la ventilation mécanique fréquente** des différents espaces utilisés par la production est indispensable.

2) Prévention de la maladie.

- Les équipes de tournage devront disposer de leur propre **référént Covid** (infirmier ou médecin conseil) dont la **présence est obligatoire** sur le lieu de tournage. Il aura un rôle de surveillance et de détection de l'apparition d'éventuels symptômes de la maladie auprès de l'équipe de tournage. A cette fin, la prise de température de l'équipe (via thermomètre infrarouge) s'effectuera 2 fois par jour. Toute personne présentant une température supérieure à 37 degrés ou déclarant d'autres symptômes (toux sèche, perte de goût ou d'odorat, maux de gorge, douleurs musculaires) devra quitter le plateau et pourra être remplacée (nécessité de prévoir du personnel de remplacement au cas où un titulaire viendrait à être infecté). S'il s'agit d'un comédien, son confinement devra être mis en place en attente de test. En outre, il devra être possible, pour quiconque et à n'importe quel moment de la journée, de pouvoir contrôler sa température.

- Concernant les **transports et les déplacements**, ceux-ci doivent être **réduits au strict nécessaire** de manière à ce que les journées se déroulent en « vase clos ». Les moyens de transports personnels sont à privilégier. A défaut, une désinfection des véhicules destinés à accueillir du personnel doit être effectué avant et après chaque utilisation.

Section 3. Mise en œuvre pratique.

1) Equipe de tournage.

- Il est ainsi recommandé de travailler **en équipe réduite**. Le nombre de **personnes présentes sur le plateau doit être réduit au minimum requis**. Ainsi, il ne faut pas que plus de 50 personnes soient présentes simultanément sur le plateau de tournage.
- Cela nécessite la **mise en place d'un roulement des équipes** : l'arrivée et la présence sur le plateau des différentes équipes techniques et artistiques doit être échelonnée de manière à éviter une congestion du plateau (par exemple, l'équipe déco précède l'équipe lumière, vient ensuite l'équipe caméra).
- Chaque corps de métier devrait disposer d'un **endroit qui lui est dédié** lorsqu'il ne sera pas présent sur le plateau. Ainsi, chaque équipe technique est isolée les unes des autres.
- La production doit ainsi proposer **plusieurs points de retours vidéo** ou tout autre **moyen de visualisation à distance** du plateau pour les équipes qui ne pourraient être présentes sur le plateau.
- Pour la publicité, **agence et client doivent privilégier le télétravail** et les outils de streaming vidéo afin de ne pas se rendre sur le plateau. A défaut, envoyer le moins de représentants possible et désigner un intermédiaire dédié.

2) Casting et talents.

- Privilégier les **castings effectués à distance par visioconférence** ou par vidéos tournées par le comédien/comédienne.
- Dans la mesure du possible et en fonction de vos projets, **éviter de caster toute personne présentant un risque accru de maladie grave suite à une infection** (les personnes qui appartiennent à un « groupe à haut risque » : les personnes âgées ou présentant des maladies chroniques et les femmes enceintes).
- Dans le cas où un **contact physique est requis pour une scène**, les acteurs participants doivent se désinfecter les mains avant et après.
- **Restreindre également le nombre de comédiens ou de figurants dans chaque scène.**

3) Equipes techniques.

- Un respect strict des règles sanitaires est à observer, notamment la **désinfection fréquente du matériel** dès lors qu'il change de main.

4) Habillage, Maquillage, Coiffure.

- Pour l'habillage, la production doit pouvoir fournir des installations où les mesures de **distanciation sociale peuvent être maintenues**. Avant et après les séances de costume, talents et stylistes doivent se laver les mains.
- Pour le maquillage et les coiffures, les **postes de travail doivent être nettoyés entre chaque utilisateur et distants d'au moins 1.5 mètre**. Les applicateurs (mascara, rouge à lèvres) ne doivent pas être réutilisés sur différentes personnes. Avant et après la séance de maquillage/coiffure, les talents et maquilleurs/coiffeurs doivent se laver ou se désinfecter les mains.

5) Catering et espaces communs.

- **Les buffets ne sont pas autorisés**. Les sociétés de restauration doivent proposer le service de plats en portion individuelle et distribués de manière à éviter la contamination de la surface. Il en va de même pour les boissons, qui doivent être proposées dans des contenants individuels. L'utilisation de plateaux n'est pas recommandée.
- Ces espaces sont à installer de préférence en plein air, et leur aménagement doit permettre l'éloignement entre chaque individu.
- Comme cela sera fait sur le lieu de tournage, envisager l'instauration d'un roulement de service de restauration entre les différents départements techniques afin de réduire les interactions sociales.
- Des distributeurs de solutions hydroalcooliques doivent se trouver à proximité immédiate du lieu de restauration.
- Si la « table régie » peut-être maintenue, y proscrire les bols à collation et tout autre aliment non emballé individuellement.